



Ecole Elémentaire
Rue de l'Aire
83580 GASSIN

tél : 04 94 56 10 61

fax : 04 94 56 61 19

Procès verbal du Conseil d'école du 27 mars 2023

Durée : La séance débute à 17 h 10

Présents :

Représentantes de la Commune :

Délégué Départemental de l'Education Nationale :
Etat néant

Représentantes des parents d'élèves :

CP A : Mme SERIEYE Morgane

CP B : M. REYNET Benjamin

CE1 : Mme CHAMPCLAUX Cindy

Mme BARBIER Sarah

CE2 : Mme MONTEIRO Vanessa

CE2/CM1 : Mme JOUVENT Diane

CM2 : Mme GRICHE Audrey

Mme GLORION Tatiana

Enseignants :

Mesdames MULLER, PRIOUZEAU, VEDELAGO, DALMASSO, BLAY
Messieurs PATEJ et BASTIE

Absents excusés:

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Madame le Maire.

Madame VARINOT Adjointe chargée des affaires scolaires

ORDRE DU JOUR :

🚒 *Sécurité : exercice incendie, PPMS, école*

🚒 *Retards et absences*

🚒 *Projets et sorties terminés*

🚒 *Projets et sorties à venir*

🚒 *Concerts de fin d'année*

🚒 *Festivités de fin d'année*

🚒 *Questions des parents*

1. Sécurité : exercice incendie, PPMS, école :

Le Directeur rappelle que dans le cadre du DUER, le registre « danger grave et imminent » est à la disposition des personnes autorisées à pénétrer dans l'école, quelles que soient leurs fonctions.

Nous avons effectué les trois exercices d'évacuation incendie, le 26/09/2022, le 14/11/2022 et le dernier le 16/01/2023, tout s'est bien déroulé, et les alarmes fonctionnent parfaitement.

Les exercices du PPMS ont été effectués depuis la rentrée : 10/10/2022, 28/11/2022 et 30/01/2023 contre le nuage toxique.

Tout s'est bien déroulé et les réponses enseignants/élèves aux consignes données sont réactives. Le plan de confinement est revu chaque année car nous devons être capables de réagir à trois problèmes majeurs : le risque toxique, le feu de forêt et le risque intrusion/attentat.

L'exercice du volet attentat/intrusion a été effectué le jeudi 6 octobre avec succès même si quelques petits réglages sont en cours afin d'être parfaitement opérationnel. Les réponses enseignants/élèves aux consignes données sont réactives.

Le Directeur tient à rappeler que les problèmes liés au harcèlement entre élèves, au racisme ou à la laïcité feront l'objet du plus grand suivi et nous invitons les parents à nous faire remonter les faits (s'il y en a) afin qu'ils soient traités selon la procédure mise en place par l'Education Nationale.

2.Retards et absences :

Rappel des textes de lois concernant les absences car aujourd'hui un certain nombre de parents n'ont hélas pas conscience que l'école est obligatoire.

Article 25 du règlement scolaire stipule :

Article 25

La fréquentation scolaire

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire. Les familles qui amènent leur(s) enfant(s) à l'école **en retard seront signalées à l'Inspecteur de l'éducation Nationale et à l'Inspecteur d'Académie** qui appliqueront les sanctions prévues par la loi (retrait des allocations familiales...)

Toute absence devra être justifiée par un mot des parents, un certificat médical sera demandé lorsque celle-ci se prolongera.

Pour la sécurité des enfants, il est conseillé de prévenir l'école dans la matinée au 04 94 56 10 61.

Les enfants ne peuvent être détournés de leurs études pendant les heures de classe, si ce n'est pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel. Il est alors impératif de prévenir les enseignants.

Quelles sont les absences autorisées ?

Une absence est autorisée pour les motifs suivants :

- Maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux)
- Réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.)
- Empêchement causé par un accident durant le transport
- Enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement en dehors des vacances scolaires)

Tout autre motif d'absence peut être examiné et faire l'objet d'une enquête.

Vous devez signaler l'absence de votre enfant à son établissement scolaire, quel qu'en soit le motif.

À noter

Vous devez fournir un certificat médical seulement si votre enfant a une maladie contagieuse.

Comment se déroule le contrôle de l'assiduité ?

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

À l'école

L'enseignant fait l'appel des élèves.

S'il constate l'absence de votre enfant, il la signale immédiatement à la direction de l'école. L'établissement vous contacte alors pour connaître le motif de cette absence.

Toutes les absences de votre enfant sont inscrites dans un dossier.

En cas d'absences répétées, justifiées ou non, le directeur de l'école vous contacte pour faire le point sur la situation de votre enfant.

Dès la 1^{re} absence non justifiée de votre enfant, l'équipe éducative ou le directeur vous contacte pour vous rappeler l'importance de l'assiduité.

À partir de 4 demi-journées d'absences non justifiées dans le mois, le directeur de l'école convoque l'équipe éducative. Ensemble, ils recherchent les causes de l'absentéisme. Des mesures d'accompagnement vous sont alors proposées. Vous devez signer un document récapitulant les mesures que vous vous engagez à respecter.

Le directeur de l'école informe le Dasen de la situation. Il peut vous adresser un avertissement vous rappelant notamment vos obligations et les sanctions que vous risquez. Le Dasen peut aussi décider de mener une enquête sociale sur votre situation.

Si les absences se poursuivent au-delà de 10 demi-journées dans le mois, le directeur vous convoque pour participer à une réunion avec l'équipe éducative. Un dispositif d'aide et d'accompagnement adapté doit y être mis en place. Le directeur d'école nomme un référent chargé d'assurer le suivi de ce dispositif. Il informe le Dasen de la situation.

Si la situation d'absentéisme continue, le Dasen saisit le Procureur de la République.

Que risquez-vous en cas de non-respect de l'obligation d'assiduité ?

Si vous ne justifiez pas l'absence de votre enfant ou si en donnez des motifs inexacts, vous risquez une amende de **135 €**.

Si ces absences injustifiées compromettent l'éducation de votre enfant, vous risquez 2 ans de prison et **30000 €** d'amende.

En début d'année, l'ensemble des parents a reçu une communication en ce qui concerne les

retards :

La classe commence à 9H. Les retards ne sont pas tolérés comme inscrit au règlement intérieur et compte tenu de la configuration de l'école (pas de concierge, pas de secrétaire), et de la gêne occasionnée pour les élèves, les enseignants et les apprentissages.

Les parents sont invités à s'organiser pour arriver avant 9h00 et 16h30. Le cas échéant, des services de bus et de périscolaire sont assurés par la municipalité.

Des retards répétés, même justifiés, pourront engendrer une admission de l'enfant à la réouverture des portes uniquement (12h ou 13h20).

Toute difficulté est à me signaler pour en discuter ensemble.

Nous savons tous que la situation sur les routes se complique vers le mois d'avril et je vous demande de faire un effort afin d'arriver avant 9h00. Actuellement certains élèves sont trop régulièrement en retard et cela nuit à leurs apprentissages et au travail de l'enseignant et des camarades de classe.

3.Projets et sorties terminés

L'équipe enseignante tient à remercier la municipalité qui a offert la venue du père Noël dans les classes ainsi que les livres aux élèves de l'école élémentaire malgré le contexte sanitaire particulier, et tout en respectant le protocole sanitaire.

- **Activité aquatique :**

La classe de CE1 de Mme DALMASSO vient de terminer son cycle natation tout s'est très bien déroulé. Les séances ont été assurées par l'ensemble des enseignants de l'école grâce à des échanges de services.

Je remercie la municipalité pour le financement des bus et de l'activité.

- **Permis internet :**

La brigade de la Maison de Protection des Familles est intervenue le mardi 20 septembre 2022 pour présenter le permis des usages internet aux élèves de cm2. Les élèves ont eu un mois pour réviser et s'entraîner sur les bons gestes à adopter quand ils utilisent internet. Ils ont tous obtenus leur permis le jeudi 20 octobre 2022.

- **Défis mathématiques :**

-Les élèves des classes de CP et CE1 ont participé au concours KOALA (mathématiques) le jeudi 16 mars, pendant que les élèves de la classe de ce2, Cm1 et cm2 ont participé au concours KANGOUROU le même jour.

- Les élèves de classe de Cm2 ont participé aux ¼ de finale des jeux mathématiques de la FFJM, nous avons eu 3 représentants aux ½ finales qui se sont déroulées au lycée de Gassin et 1 élève est potentiellement qualifiée pour la suite de la compétition.

-Nous avons accueilli le lundi 6 mars après-midi le conseiller pédagogique départemental M.Cheminaud et la conseillère pédagogique de circonscription Mme Larroque pour participer aux premières énigmes de la semaine des mathématiques avec les classes de Cp et de cm2.

- **Liaison collège :**

-les élèves de CM2 se sont rendus au collège de GASSIN le jeudi 23 mars 2023 afin de se familiariser avec l'environnement qui sera le leur l'an prochain.

-Les élèves de CM2 poursuivent leurs défis mathématiques avec les élèves de 6^{ème} via le site Go maths et les défis mis en place avec M.PUIGREDO, professeur de mathématiques du collège de Gassin. Nous avons déjà effectué plusieurs matchs.

- **Projet randonné et découverte du patrimoine local :**

Les élèves de la classe de CE2 de Mme BLAY ont débuté leur projet randonné et découverte patrimoine local avec la Visite du village de GASSIN ce vendredi 14 octobre et du Musée de l'Annonciade le 13 janvier. Ils ont également randonné autour du village de Gassin. Mme BLAY remercie les parents qui se sont portés volontaires pour l'accompagnement des élèves.

4. Projets et sorties à venir

- **Permis piéton :**

Les élèves de Ce2 de Mme BLAY et Mme VEDELAGO ainsi que les élèves de CE2 du cours double passeront le permis piéton au retour des vacances de printemps en lien avec la Gendarmerie de Saint-Tropez.

- **Activité voile :**

La classe de CM2 de M.BASTIE souhaite renouveler sa session voile, pour le mois de juin dans la mesure du possible, les conditions matérielles étant réunies à l'école de voile.

Les élèves retourneront à l'école de Voile de la Moune à Gassin comme l'an passé.

- **Activité aquatique :**

La classe de CE2/CM1 débutera demain, mardi 28 mars 2023 et jusqu'au 13 juin 2023 les séances de piscine afin de valider le savoir nager.

Je remercie la municipalité pour le financement des bus et de l'activité.

- **Activité escalade :**

La classe de CM2 continuera à se rendre à Cavalaire les mardis après-midi jusqu'au 6 juin 2023 pour un cycle escalade. La convention a été signée avec la Mairie de Cavalaire et l'activité sera financé par la Coopérative scolaire.

- **Projet pétanque :**

Les élèves de la classe de CM2 ont effectué un cycle de pétanque durant la période hivernale, ce cycle se terminera par une rencontre au collège avec les élèves de 6^{ème} de M.Gonzalez le vendredi 14 avril.

- **Les projets artistiques :**

- Un projet sur « Le temps qu'il fait, le temps qui passe », à dominante chant choral a débuté pour les élèves des classes de CP et de CE1. Il sera produit sur la scène de l'Espelidou le jeudi 16 juin après l'école pour les parents des classes concernées.

- Un projet de mise en musique de l'album jeunesse « Little Lou » a débuté pour la classe de Cm2. Projet musical accès sur une initiation au jazz, sous la forme d'un conte musical. Les élèves ont écrit les paroles de quatre chansons sur des classiques du jazz. Ce projet est lié avec la classe de Mme LECOUTOUR de l'école de la Croix Valmer. Une production finale sur la scène du Carré Léon Gaumont de Sainte-Maxime lors des rencontres musicales aura lieu le 1^{er} et 2 juin 2023. Nous produirons ensuite le spectacle à Gassin pour les parents des classes concernées le vendredi 9 juin 2023 après la classe.

-Les élèves de l'école se rendront au Carré Gaumont soit le jeudi 1^{er} soit le vendredi 2 juin pour assister aux rencontres musicales et au spectacle de Jazz « Little Lou ». La classe de ce2/cm1 participera aux ateliers du matin.

- **Intervention sur le devoir de mémoire :**

Nous comptons sur la participation des élèves à la cérémonie commémorative du 8 mai. Une fiche action avec le collège de Gassin a été rédigée en ce sens afin de lier nos actions. Différents chants seront appris avec les élèves et notamment l'Hymne nationale Français.

- **Projet randonné et découverte du patrimoine local :**

Les élèves de la classe de CE2 de Mme BLAY visiteront le village de Grimaud le vendredi 7 avril, puis iront randonner sur le sentier du littoral du Cap Taillat le 26 mai. Une activité nature avec le Conservatoire du Freinet est prévue le 9 juin autour de la création de couleurs à partir des plantes et le projet se terminera le 22 juin par la visite des jardins du Rayol Canadel.

- **Liaison GS/CP :**

-Echanges entre enseignants sur les évaluations CP, récupération du cahier de culture de la maternelle pour le poursuivre à l'école élémentaire.

-Les élèves de GS viendront visiter l'école le lundi 22 mai 2023 et ils déjeuneront avec les plus grands le mardi 23 mai 2023.

-les parents des futurs CP seront reçus individuellement par M.BASTIE le lundi 12 juin après-midi et le lundi 19 juin sur la journée. Un mail pour fixer les rendez vous a déjà été envoyé aux familles.

- **Cérémonie de passage en 6ème :**

Les élèves de cm2 qui quitteront les écoles de Gassin après 8 années passées (pour certains) dans les écoles du village seront reçus en Mairie par Mme le Maire et Mme Varinot (adjointe aux affaires scolaires) le lundi 5 juin après-midi pour une cérémonie de passage.

- **Relance de la BCD :**

La bibliothèque de l'école est bientôt prête à rouvrir ses portes grâce à l'investissement de plusieurs mamans qui sont venus ranger les livres et remettre en place ce lieu qui depuis le Covid avait du mal à renaître. La Municipalité nous a alloué un budget pour rendre la BCD plus attrayante et c'est chose faite. Les élèves pourront bientôt venir emprunter des livres durant la journée et profiter de cet espace de lecture plaisir qui est très convivial. Cette salle pourra aussi être utilisé pour des expositions temporaires ou des projets.

- **Relance salle informatique :**

L'équipe enseignante souhaiterait pouvoir relancer une salle informatique dans l'école. Le Directeur s'est entretenu avec M.Combe concernant la mise à jour des antivirus des ordinateurs connectés à Internet et les unités centrales ont besoin d'un certain processeur afin que la mise en réseau puisse se faire. Une demande sera envoyée en Mairie et à Mme Varinot rapidement à ce sujet.

5.Concert de fin d'année :

Les projets musicaux menés cette année en lien avec Juliette CARRION du conservatoire Rostropovitch aboutiront par des représentations de fin d'année dans la salle Espelidou, pour les élèves (lors des répétitions générales) mais aussi pour les parents des classes concernées :

-vendredi 9 juin pour les CM2

-vendredi 16 juin pour les cp et ce1

6. Festivités de fin d'année :

Journée paralympique du vendredi 23 juin en lien avec l'équipe d'animation de Gassin, organisation d'un cross sur la matinée + ateliers + expo..... à finaliser

Fête de fin d'année et Tombola à mettre en place avec une finalité le vendredi 23 mai

7. Questions diverses :

Petits rappels, Pont de l'ascension les jeudi 18 et vendredi 19 mai 2023.

Questions des parents :

La parole est laissée aux différents membres du conseil :

Le directeur remercie la Municipalité et ses employés pour leur efficacité et leur disponibilité en ce qui concerne l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h10

Le secrétaire : Mme BLAY

Le président : M. BASTIE



Ecole Elémentaire

8, rue de l'Aire

81200 GASSIN

Tél. : 04 94 56 10 61

Fax : 04 94 56 61 19